

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 5 septembre 2013, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CÉ, Maire.

Etaient présents : MM. CÉ Jean-Pierre, SEPIERRE Maurice, MARTINAUD Sylvain, HERTZ Denis, HERSTAIN Jean-Jacques, FONTAINE Pierre, Mmes HAULEUX Patricia, THIEBAUT Anne-Marie, MM. BRUN Jean-Claude, HAGUENIER Thierry, Mme PENET Jacqueline.

M. DREYFUS Pierre a donné pouvoir à M. SEPIERRE Maurice
Mme COLLINOT Laurence a donné pouvoir à M. CÉ Jean-Pierre
Mme GILLOIRE Christine a donné pouvoir à Mme HAULEUX Patricia
Mme MACQUIN Frédérique a donné pouvoir à M. MARTINAUD Sylvain

Absente excusée : Mme MULLER Catherine

Absents : Mmes COMSEL Véronique, LARDENOIS Annick, M. RIBINIK Gérard

Secrétaire de séance : M. HERSTAIN Jean-Jacques

Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Maurice SEPIERRE informe, avec regret et tristesse, du décès de Monsieur Jean-Pierre Olivier, personne assistant régulièrement, parmi le public, aux conseils municipaux.

SIESM – rapport d'activité 2012

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39 ;

Vu la réception du rapport d'activité de l'année 2012 du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SIESM 77) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de ce rapport d'activité 2012 du SIESM 77.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L 731-3 ;

Vu le Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, la commune de Guérard est dans l'obligation d'établir son plan communal de sauvegarde ;

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques générales de ce dernier.

1. Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le Plan Communal de Sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.
2. Le Plan Communal de Sauvegarde est élaboré à l'initiative du Maire de la commune. Il informe le conseil municipal du début des travaux d'élaboration du plan. A l'issue de son élaboration ou d'une révision, le Plan Communal de Sauvegarde fait l'objet d'un arrêté pris par le Maire de la commune (article 4 du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile codifié à l'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure).

M. SEPIERRE expose la démarche faite sur la commune de GUÉRARD en partenariat avec les services de l'Etat.

SIESM 77 : installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre de la transition énergétique, le SIESM 77 propose l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune de GUÉRARD ;

La participation financière de la commune serait de 1.000 € pour un coût total de 10.000 € environ. L'entretien est pris en charge par le SIESM 77 pendant deux ans.

Divers échanges ont lieu sur la nécessité de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADHÈRE à ce projet d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et propose le site des Georgères.

SIESM 77 : adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 11 juin 2013 du Comité Syndical Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SIESM 77) relative à l'adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse ;

Considérant que les communes membres du SIESM 77 doivent se prononcer sur toute nouvelle demande d'adhésion d'une autre commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SIESM 77).

AIRE DE JEUX POUR JEUNES ENFANTS : choix du prestataire

M. SEPIERRE propose de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

En effet, la commission est en cours de négociation avec les entreprises qui ont répondu à la consultation.

Début octobre, la commission pourra présenter plusieurs propositions.

INFORMATIONS DIVERSES

- La réparation du toit d'un bâtiment communal (la boulangerie) sera réalisée par l'entreprise HAULEUX.
- Travaux de voirie :
 - Sur la voie communale n° 5, de la RD 20^E à la RD 216, au hameau de Courbon : début des travaux prévu le 16 septembre,
 - Le programme de voirie 2013 a été lancé par un avis d'appel à la concurrence en juillet. La commission travaux et la commission d'appel d'offres ont émis un avis. Le prestataire WIAME VRD a été choisi selon les critères retenus le 9 septembre 2013. Tout le programme de voirie a été validé.
 - PVR rue du Clos : la voirie provisoire sera effectuée à partir du 16 septembre pour 4 jours.
 - L'avis d'appel à la concurrence pour l'aménagement des Georgères a été lancé, la réception des offres est prévue le 27 septembre.
- Un point des différents domaines est fait.
- Manifestations prévues :

- le 28 septembre conférence sur le Cosmos (les Clochers du Grand Morin),
- le 15 septembre journée du Rando patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.